

le Grenelle Environnement



Convention d'engagements Grenelle pour la connaissance, l'étude, la conservation et la gestion du patrimoine souterrain.

Entre

l'Etat,

représenté par Mme Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Et

la Fédération Française de Spéléologie,

représentée par Mme Laurence Tanguille, Présidente

La préservation de l'environnement et le développement durable, au cœur des politiques de la Fédération Française de Spéléologie

La protection et la gestion des milieux souterrains constituent les fondements de l'activité de la FFS, au même titre que l'exploration, et le partage de la connaissance. Depuis de nombreuses années, la FFS a développé une politique active en sensibilisant et en formant ses membres pour une pratique raisonnée et durable. Cette politique a permis le développement de techniques d'exploration minimisant le plus possible l'impact de la fréquentation (équipements techniques légers, éclairage led, mise en place de balisage, ...). Les problématiques environnementales et scientifiques sont largement abordées dans l'ensemble des stages organisés par les écoles françaises de spéléologie et de canyonisme.

En identifiant les sites les plus sensibles et en lien avec les clubs inventeurs, des mesures de gestion sont mises en place partout où elles se justifient. Le conservatoire du milieu souterrain (organe de la FFS) aide à la mise en place de conventions d'accès. Sur les sites et pour des raisons de conservation, des restrictions d'accès peuvent aussi être initiées.

Observateurs privilégiés du karst, les spéléologues sont les premiers témoins des menaces qui peuvent peser sur le milieu souterrain ou sur les eaux souterraines. A titre d'exemple, le Comité Spéléologique Régional Midi-Pyrénées porte depuis 1992 un inventaire des sources potentielles de pollution de l'eau en zone karstique. Forte de cette expérience qui a prouvé son efficacité, la Fédération souhaite étendre ce travail novateur aux autres régions.

A travers des actions menées tant à l'échelon national que sur des territoires de proximité, la Fédération s'implique activement dans des actions de sensibilisation et d'information. L'objectif est non seulement de faire connaître la richesse, la diversité et la valeur patrimoniale des milieux souterrains, des massifs karstiques et des canyons, mais aussi de sensibiliser sur leur vulnérabilité.

Ces actions de communication et de sensibilisation sont menées à destination du grand public, dans les milieux scolaires, mais aussi à destination des acteurs locaux (collectivités territoriales). Dans cet objectif, la Fédération est à l'initiative de la création de plusieurs sentiers karstiques sur le territoire national. Elle entend développer ce concept qui a fait les preuves de son succès et de son efficacité.

La FFS s'est engagée dans la réalisation d'un agenda 21, ce qui lui a permis d'établir son bilan Carbone©. L'étape 5 « Définition du plan d'action » devrait être achevée en 2012.

Objectifs de la convention d'engagements Grenelle

C'est pour renforcer l'ensemble des actions décrites précédemment et afin de conforter la fédération dans sa démarche de développement durable, que la Fédération Française de Spéléologie (FFS) et le ministère en charge de l'Ecologie ont souhaité signer une convention d'engagements Grenelle pour la connaissance, l'étude, la conservation et la gestion du patrimoine souterrain.

Cette convention d'objectifs regroupe 14 engagements organisé en 4 axes de travail.

Cette convention constitue une reconnaissance par le ministère en charge de l'Ecologie du travail mené par la FFS dans les domaines de la connaissance et de la préservation du patrimoine souterrain. Par ce biais, la FFS entend mobiliser l'ensemble de son réseau fédéral autour des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Le ministère en charge de l'Ecologie s'engage à promouvoir et à faciliter les actions mises en place par la FFS dans le cadre de l'application de la présente convention, y compris en tenant un rôle d'interface entre la FFS et ses interlocuteurs, notamment institutionnels.

Axe n°1 : l'exploration et l'étude des réseaux souterrains et des phénomènes karstiques, au service de la connaissance

La mise en évidence de la richesse et de la diversité du patrimoine souterrain et la compréhension des phénomènes karstiques doivent beaucoup aux découvertes spéléologiques. Un siècle d'exploration a permis de découvrir un domaine souterrain aux dimensions insoupçonnées. En France, plus de 70 000 cavités ont été inventoriées, représentant environ 17 000 Km de galeries explorées, étudiées et topographiées. Sur le territoire national, plus de 100 km de nouveaux réseaux sont découverts chaque année.

La Fédération Française de Spéléologie, qui souhaite développer l'exploration en tant qu'élément de la connaissance du patrimoine souterrain, est à même, en interne, de mobiliser ses propres experts dans ce domaine et dans celui de la conservation du patrimoine souterrain et du karst. Elle peut, par ailleurs, mobiliser ses équipes dans les départements et les régions afin d'assister les scientifiques, en leur fournissant les données de leurs observations (topographies, observations géomorphologiques, traçages, comptages de chauves-souris, prélèvements d'échantillons...), et en assurant leur sécurité et leur formation aux techniques d'exploration.

Engagement n°1 :

Mettre en place et participer aux études nécessaires à la compréhension d'un réseau souterrain ou d'un massif karstique, en favorisant et développant l'exploration en tant qu'élément de connaissance du patrimoine souterrain, les études scientifiques et les démarches pluridisciplinaires (synthèses topographiques, participation aux études scientifiques).

Engagement n°2 :

Favoriser et participer activement aux études scientifiques en matière de biodiversité (connaissance des espèces souterraines, réalisation d'inventaires, développement d'un partenariat avec les chercheurs spécialisés en écologie souterraine, mise en place de mesures de protection des espèces partout où cela se justifie, comme l'illustrent les travaux réalisés dans le Parc national du Mercantour ou dans le cadre de la Stratégie de Création des Aires Protégées).

Engagement n°3 :

Développer les techniques d'exploration minimisant l'impact sur le milieu via les Ecoles Françaises de Spéléologie et de Canyonisme.

Axe n°2 : Inventorier et diffuser la connaissance

E.A MARTEL, père de la spéléologie, a clairement défini à la fin du XIXème siècle le but qui anime encore aujourd'hui l'ensemble des spéléologues : faire l'inventaire et l'étude systématique du domaine souterrain. Les spéléologues sont donc engagés à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale dans une œuvre collective dont l'objet principal est la connaissance du patrimoine souterrain et la diffusion de cette connaissance par le biais des nombreuses publications spécialisées.

Engagement n°4 :

Favoriser la diffusion de la connaissance par le biais des publications nationales (Spélunca et Karstologia), par la réalisation ou le soutien à la réalisation d'ouvrages de synthèse (monographies, comptes rendus d'expéditions, rapports d'études..) et par la participation à l'Inventaire du patrimoine géologique. Cela suppose de partager nos valeurs, faire connaître nos travaux et nos découvertes, avec une vigilance particulière concernant la divulgation d'informations sur les zones très sensibles ou abritant des espèces rares, protégées ou en danger, et mettre en avant la contribution de nos travaux à la société.

Engagement n°5:

Favoriser la réalisation d'inventaires des phénomènes karstiques (inventaires papier et informatisés), dans le cadre de l'inventaire du patrimoine géologique. Cela conduit à identifier les sites faisant l'objet de dégradations, favoriser la réalisation à l'échelon régional ou départemental d'inventaires des sources potentielles de pollution en milieu karstique, afin de préserver les eaux souterraines, encourager et développer les études biospéléologiques.

Engagement n°6:

Participer activement à l'identification des sites vulnérables, des enjeux de conservation et des sites à haute valeur patrimoniale, en développant les études d'expertises patrimoniales menées sur le territoire national par les commissions « scientifique » et « environnement » de la FFS et en suivant les approches développées par l'inventaire du patrimoine géologique.

**Axe n°3 : Contribuer activement à la protection et
à la gestion du patrimoine souterrain**

Aux côtés de l'exploration et du partage de la connaissance, la protection et la gestion des milieux souterrains constituent l'ossature des activités de la fédération. Le fait de découvrir des espaces naturels jusqu'alors inconnus, confère aux spéléologues une responsabilité accrue en matière de préservation et de gestion des sites. La FFS souhaite favoriser la gestion raisonnée de l'accès aux sites de pratique, principalement par la mise en place de conventions d'accès et de gestion. Ces mesures feront l'objet d'évaluations, la fédération se portant garante de l'efficacité des mesures mises en place sous son autorité.

Parallèlement, la FFS entend développer, comme cela est fait depuis de nombreuses années, une pratique spéléologique raisonnée, durable et respectueuse du milieu. Il s'agira de mettre en place sur les sites le justifiant des mesures de balisage, de développer les techniques d'équipement dites légères, de promouvoir les équipements individuels ou collectifs à faible impact environnemental.

Chaque année, les structures de la Fédération organisent des opérations de réhabilitation et de dépollution de sites karstiques et de canyons pollués. Menées de façon concertée avec les collectivités territoriales, ces opérations souvent de haute technicité sont l'occasion d'une sensibilisation du grand public sur la spécificité et les enjeux de protection des eaux souterraines en milieu karstique.

Fortes de leur connaissance, c'est tout légitimement que les structures de la Fédération sont sollicitées et participent activement à de nombreux comités de gestion et groupes de travail (réserves naturelles, sites classés, comité national du patrimoine souterrain, Natura 2000, commissions départementales des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, plan de restauration des chiroptères...).

Engagement n°7:

Minimiser les impacts environnementaux et protéger activement le milieu karstique à tous les stades d'une pratique spéléologique raisonnée et durable, en développant le balisage en tant qu'outil de protection du milieu souterrain visant à canaliser le cheminement et la progression, en favorisant les techniques d'équipement légères (utilisation des amarrages naturels, des amarrages forés, des équipements fixes...) et les équipements individuels et collectifs plus respectueux de l'environnement (éclairage, recyclage des batteries et des cordes, utilisation d'équipements collectifs au sein des clubs...).

Engagement n°8:

Aider à la mise en place d'outils de gestion adaptés aux spécificités du milieu souterrain (conventionnement, gestion des accès sur les sites le justifiant, balisage, techniques légères d'équipement...) :

- sur les sites faisant l'objet d'une fréquentation accrue, mise en place d'amarrages fixes respectueux du milieu ;
- sur les sites les plus fragiles et à hautes valeurs patrimoniales, institution de modalités de restrictions d'accès concertées et adaptées.

Le conservatoire du milieu souterrain est positionné en tant qu'outil efficace au service de la protection et de la gestion du milieu karstique, en évaluant et optimisant son fonctionnement.

Engagement n°9:

Réaliser des opérations de dépollution.

Engagement n°10:

Favoriser l'implication active des structures déconcentrées de la Fédération dans les multiples comités de gestion auxquels elles participent (réserves naturelles, sites classés, futurs projets liés à la SCAP) ; développer le partenariat avec les collectivités territoriales et aider les structures déconcentrées de la FFS à la mise en œuvre de la présente convention.

Axe n° 4 : Communiquer - Informer - Sensibiliser - Valoriser

La Fédération s'implique activement dans des actions de sensibilisation et d'information, qu'elles soient à destination du grand public, des milieux scolaires, ou des collectivités territoriales. Ces actions permettent de faire connaître les spécificités, la richesse, la diversité, la sensibilité et la valeur patrimoniale des milieux souterrains et des massifs karstiques. La création de plusieurs sentiers karstiques, initiée par la FFS qui souhaite d'ailleurs développer ce concept, illustre cette forte implication.

La FFS envisage, en outre, de co-signer un numéro spécial consacré au patrimoine souterrain, dans une revue nationale de grand tirage, distribuée en kiosque.

En interne, les problématiques environnementales et scientifiques sont largement abordées dans l'ensemble des stages organisés par les écoles françaises de spéléologie et de canyoning. La FFS entend mobiliser ses adhérents et son réseau sur les problématiques du développement durable (développement du covoiturage, finalisation de l'Agenda 21, utilisation de papier recyclé, organisation de rassemblements éco-responsables, ...).

Engagement n°11:

Sensibiliser à la protection du milieu karstique et développer les interventions en milieu scolaire ou à destination du grand public.

Engagement n°12:

Favoriser la mise en place de sentiers karstiques en tant qu'outils de sensibilisation à l'environnement karstique, dans les sites judicieusement choisis pour leur caractère remarquable et pédagogique et en tenant compte de leur vulnérabilité. Les sites retenus devront être adaptés à une fréquentation raisonnée et durable du grand public et les aménagements envisagés devront être respectueux du milieu (aménagement et signalisation réversibles, utilisation de produits recyclables...).

Engagement n°13:

Chaque année, sur tout le territoire national, la FFS mobilise son réseau (structures décentralisées et clubs), afin de permettre l'accès au milieu souterrain à des personnes souffrant de handicaps. Les sites choisis, en tenant compte de leur vulnérabilité, doivent être adaptés et font l'objet d'un encadrement associant spéléologues, médecins de la commission médicale de la FFS et personnel médico-social. La FFS, en partenariat avec le ministère en charge de l'Ecologie et le ministère en charge de la Santé et des Sports, entend développer cette politique d'accès aux personnes handicapées à certains sites souterrains et aux sentiers karstiques.

Engagement n°14:

Finaliser la mise en place de l'Agenda 21 fédéral (limitation des gaz à effet de serre par le développement du co-voiturage au sein des clubs, ou lors de l'organisation des stages et des diverses manifestations ; utilisation de produits recyclés pour les publications notamment) et assurer son suivi (sachant que les premières actions se mettent progressivement en place).

Modalités de suivi de la convention et calendrier de réalisation

La présente convention constitue un cadre pour les projets de la FFS. Elle est un support pouvant donner lieu à des conventions de financement particulières, annuelles, avec le ministère en charge de l'Écologie, qui pourra ainsi soutenir des opérations ponctuelles.

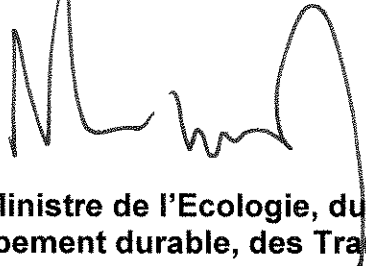
La présente convention donne lieu à l'établissement d'un bilan annuel, voire quadriennal dans un premier temps pour certaines actions menées à moyen terme. Le bilan annuel est présenté en assemblée générale de la FFS et transmis au ministère en charge de l'Écologie au plus tard 30 jours à compter de son approbation. Le bilan annuel reprend les actions réalisées dans les divers engagements au titre de l'année n et fixe les actions proposées pour l'année n+1.

Engagement n°1	2010-2013	Evaluation des études et des partenariats scientifiques
Engagement n°2	2010- 2013	Evaluation des études et des partenariats scientifiques. Bilan du travail réalisé sur le parc national du Mercantour, stages de biospéléologie, rapport d'études
Engagement n°3	2010-2013	Bilan des formations de l'Ecole Française de Spéléologie, de plongée souterraine et de descente de canyon. Bilan du travail mené par le groupe technique de l'EFS
Engagement n°4	2010-2013	Bilan annuel des publications
Engagement n°5	2010-2013	Bilan quadriennal, évaluation annuelle des inventaires et du partenariat avec le BRGM
Engagement n°6	2010-2013	Bilan quadriennal, évaluation annuelle de la SCAP, vu par le milieu spéléologique
Engagement n°7	2010-2013	Bilan annuel des réalisations, évaluation quadriennale des mesures mises en place, formations aux techniques via l'EFS, l'EFPS et l'EFC, réalisation d'un article dans Spélunca en 2011
Engagement n°8	2010-2013	Bilan quadriennal, évaluation annuelle du nombre de conventions, réalisation en 2012 d'un inventaire des conventions
Engagement n°9	2010-2013	Bilan annuel des opérations de dépollutions menées sur le territoire
Engagement n°10	2010-2013	Bilan annuel de la participation et de l'implication des structures de la FFS aux multiples comités de gestion et des relations avec les collectivités territoriales
Engagement n°11	2010-2013	Bilan annuel de la participation et de l'implication des structures de la FFS aux multiples comités de gestion et des relations avec les collectivités territoriales
Engagement n°12	2010-2013	Bilan en fin d'olympiade quadriennal des sentiers karstiques existants et réalisés sur les 3 années. Estimation de leur fréquentation. Réalisation en 2012 d'un fascicule à destination des structures de la FFS pour promouvoir la mise en place de nouveaux sentiers
Engagement n°13	2010-2013	Bilan annuel des actions menées à destination des personnes souffrant de handicap. Réalisation de sentiers karstiques adaptés
Engagement n°14	2010-2013	Evaluation annuelle

Convention d'engagements Grenelle pour la connaissance, l'étude,
la conservation et la gestion du patrimoine souterrain.

A Paris le – 7 SEP. 2011

Nathalie Kosciusko-Morizet



**Ministre de l'Écologie, du
Développement durable, des Transports
et du Logement**

Laurence Tanguille



**Présidente de la Fédération Française
de Spéléologie**

- ANNEXE-

La Fédération Française de Spéléologie : Découvrir, étudier, préserver, gérer et diffuser la connaissance.

La spéléologie est une discipline qui relève à la fois d'une activité scientifique et sportive. En tant qu'experts du milieu souterrain, les spéléologues, par leurs explorations, leurs pratiques, leurs observations et les études qu'ils réalisent sur le terrain ont de tout temps œuvré pour la protection des milieux naturels qu'ils fréquentent, qu'il s'agisse des grottes, des gouffres ou des canyons. Il convient de rappeler que le fondateur de la spéléologie, E.A. Martel, est à l'origine avec le Professeur Fournier à la fin du XIXème siècle, d'une des premières lois environnementales visant à préserver les eaux souterraines karstiques.

Les préoccupations environnementales sont au cœur de la politique menée par la Fédération Française de Spéléologie depuis son origine.

Fondée en 1963, la FFS a pour but :

- l'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et le canyonisme et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel et artificiel;
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et du canyonisme ;
- la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement ;
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de sécurité civile, de prévention, de formation et lors d'opérations de secours en milieu souterrain, dans des cavités naturelles ou artificielles, noyées ou à l'air libre ;
- l'organisation, seule ou associée, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou le canyonisme.

Parce que découvrir et protéger les espaces naturels, c'est aussi les gérer :

- la FFS, dès 1969, met en place deux commissions techniques dédiées à la connaissance et la protection des milieux souterrains, du karst et des canyons : les commissions « environnement » et « scientifique » ;
- la FFS crée, en 1996, le conservatoire du milieu souterrain. Structure interne à la fédération, le conservatoire est doté de moyens financiers propres. Il a pour objet de gérer les conventions d'accès et de gestion aux sites les plus sensibles et, le cas échéant, de les acquérir.

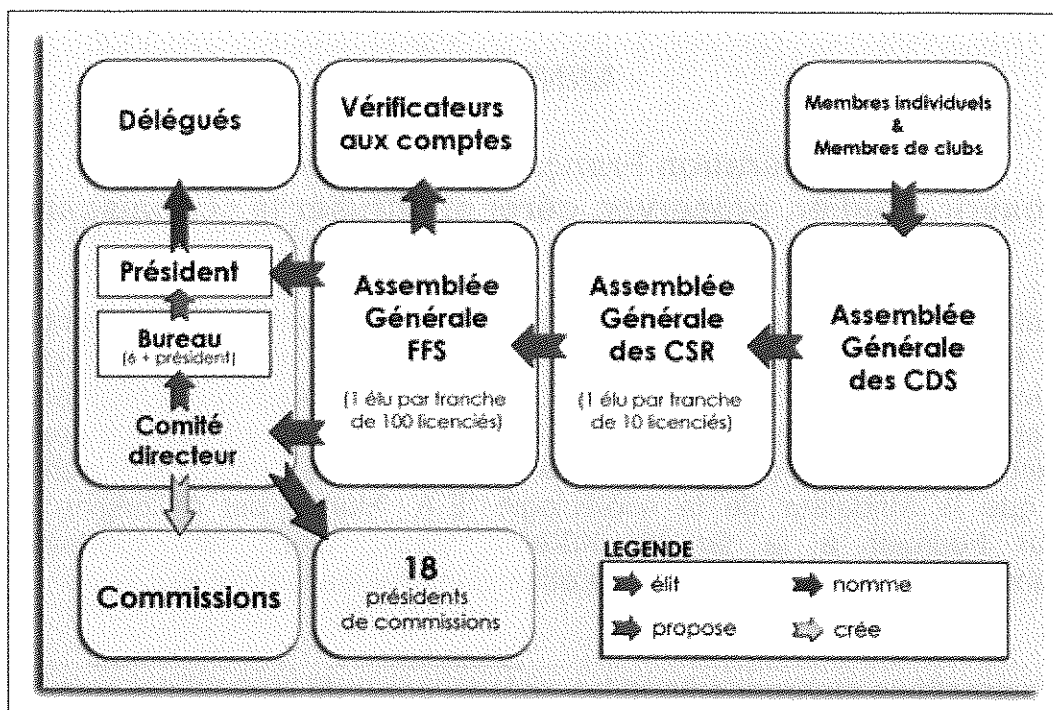
Investie d'une mission de service public par le ministère en charge de la Santé et des Sports, la FFS est également agréée en tant qu'association de protection de la nature par le ministère en charge de l'Ecologie.

La FFS est enfin agréée par le ministère de l'Intérieur en tant qu'acteur de la sécurité civile aux niveaux national et international.

Sur le plan régional, la FFS est représentée par des Comités Spéléologiques Régionaux (CSR) ou ligues régionales.

Sur le plan départemental, elle est représentée par des comités départementaux de spéléologie (CDS).

La gouvernance de la FFS s'organise de la manière suivante :



La Fédération Française de Spéléologie fédère plus de 500 clubs ou associations, soit un peu moins de 8000 licenciés, et dispose d'un réseau regroupant :

- des scientifiques et spécialistes de domaines aussi divers que la géomorphologie, la karstologie, l'hydrogéologie, la biospéléologie, etc ;
- des organismes publics avec lesquelles la FFS est amenée à collaborer en fournissant de la donnée (BRGM, ONF, agences de l'eau, parcs nationaux...);
- des collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes (communes, communautés de communes, départements, régions, parcs naturels régionaux, ...);
- des pratiquants occasionnels (environ 10000 personnes font chaque année une sortie d'initiation dans les clubs affiliés à la FFS);
- les structures professionnelles (brevet d'état en spéléologie et en canyoning...);
- les propriétaires de grottes touristiques ;
- des associations de protection de l'environnement (RNF, FNE...);
- des entreprises privées (bureaux d'études, entreprises de travaux publics, carrières...)

Parce que la connaissance des espaces naturels n'a de sens que si elle se partage, les adhérents de la fédération sont attachés à la diffusion de leurs travaux. Nombreux sont les clubs, les comités départementaux et régionaux de la fédération qui diffusent leurs travaux dans des publications locales, dont certaines ont plus de 50 ans. A l'échelon national, les revues « Spélunca » et « Karstologia » assurent la diffusion de la connaissance. Enfin, la FFS soutient techniquement et financièrement la réalisation d'ouvrages de synthèse (monographies, inventaires, comptes rendus d'expéditions, rapports d'études...) et la mise en place d'inventaires informatisés. Les travaux et les publications réalisés par les spéléologues sont également largement utilisés par les bureaux d'études et les collectivités territoriales, lors de l'établissement de périmètres de protection, d'études d'impacts ou de projets d'aménagements.